



Amiens, le 21 juin 2019

Communiqué de presse

Suppression totale de la taxe d'habitation en 2023



Le Premier Ministre a annoncé le 12 juin 2019 **la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers, quel que soit le montant de leur revenu.**

Dès 2020, 80% des Français, soit 17,6 millions de foyers, cesseront définitivement de payer la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Leur gain sera de 555 euros en moyenne, après avoir connu un allègement de deux tiers (361 euros en moyenne) en 2019 et d'un tiers en 2018 (166 euros en moyenne). En 2023, cet impôt aura totalement disparu. Au total, en 2023, 24,4 millions de foyers bénéficieront de la suppression complète de la taxe d'habitation sur la résidence principale, pour un gain moyen de 723 € par foyer par an.

Dans le département de la Somme, le gain moyen par foyer et par an sera de 626 euros.

Pour retrouver les données par commune du département :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/suppression-taxe-habitation-combien-allez-vous-gagner>

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, et Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, ont reçu, le mardi 18 juin à Bercy les présidents des associations d'élus locaux pour évoquer avec eux les propositions du Gouvernement sur cette suppression. Il est rappelé que seront mis en place des mécanismes de compensation à l'euro près (transfert de part d'imposition entre collectivités, attribution de parts d'un impôt national) garantissant un maintien des ressources des collectivités et leur dynamique dans le temps.